

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
ETABLISSEMENT VOSGIEN D'OPTIMISATION DES DECHETS PAR L'INNOVATION
ET L'ACTION**

Séance du 28 février 2023 à 18h

Date de la convocation : 20 février 2023

Présidence : Patrick LAGARDE

Nbre de délégués en exercice : 44

Nbre de délégués présents : 29

Nbre de pouvoirs : 7

Nbre de délégués votants : 35*

*** Mr JACQUEMIN Anicet (délégué suppléant CCGHV) était présent lors du Comité Syndical mais n'a pas voté car son délégué titulaire, à savoir, Mr BERTRAND Michel, était également présent.**

Etaient présents ou excusés :

PP pour présent en présentiel, PV pour présent en visioconférence, A pour absent, E pour excusé, XP pour pouvoirs

Titulaires		Suppléants	
ADAM Christian	XP	BALAUD Frédéric	E
AID Bachir	P	BASTIEN Pierre	E
ALBERTI Christian	P	BERTRAND Claude	
ALEMANI Roger	P	CHACHAY Pierre	E
ANDRES Dominique	P	CHANE Elisabeth	
BERTRAND Michel	P	CHIVOT Jean-Marie	E
BISCH Stéphane	P	CHOSEROT Philippe	
BOGARD Gérard	E	CLAUDE Pascal	P
BONNE Grégory	E	CLOCHEY Alain	
BOULANGEOT André	E	COTTEREAU Jacques	
BOULAY Stéphane		COURRIER Jean-Claude	E
CLAUDON Philippe	P	DEL Michel	
COLIN Etienne	E	DUFOUR Carole	
CORNU Yanis	E	GAILLOT Thierry	E
CREMEL Denis	E	GEHIN Martine	
DURUPT Thierry	E	GORNET Daniel	
EURIAT Thierry	P	GRANDMAIRE Jean-Michel	
GIRARDIN Anne	XP	GUILLOT Jean-François	
GRIMILLOT Patricia	P	HANS Francis	
HAAS Francis	P	HENRY Nadine	
HARPIN Denis	XP	JACQUEMIN Anicet	P
HENRI Brigitte	E	JEANNOT Arnaud	

HUMBERT Stanislas	P	LASSERONT Elisabeth	
JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine	P	LECLERC Lionel	
LABAT Antoine	P	MAGINEL Didier	
LACROIX Rémi	P	MATHIEU Jérôme	
LAGARDE Patrick	P	NICOLLE Jean-Marie	E
LALANDRE Jean-Marie	P	NOEL Gérald	
LAURENT Bernard	XP	PAGELOT Dominique	E
LIENARD Pascal	P	PAPI Agnès	
MANGEL Joël	P	PEDUZZI Dominique	
MATHIS Didier	P	PINOT Amandine	E
MAURICE Jean-François	P	ROBIN Patrice	E
MEYER Gérard	P	ROUDOT Gérard	
PITON Jean-Joël	E	SALERIO Philippe	
ROPP Bernard	P	SMAÏNE Margot	
SANCIER Jean-Claude	P	STACH René	P
TACQUARD Bernard	XP	THIERY Jean-Luc	E
TOUSSAINT Bruno	E	THIRIET Jean-Luc	
TOUSSAINT Michel	P	THOMAS Philippe	
VALANCE Jacques	XP	VINCENT Patrick	
VIDOT Cyril	P	VIRTEL François	
VONDERSCHER Jean-Marie	XP		
WILLEMIN Jenny	P		

Pouvoirs : C. ADAM à JF. MAURICE / A. GIRARDIN à M. BERTRAND / D. HARPIN à A. LABAT / B. LAURENT à R. ALEMANI / B. TACQUARD à P. LAGARDE / J. VALANCE à JM LALANDRE / JM. VONDERSCHER à C. VIDOT



Délibération n° 2023/1152

Objet : Réintégration d'un bien à l'actif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la précédente délibération du Comité Syndical du 29 Janvier 2014 fixant les durées d'amortissement des biens de la collectivité en M14;

Vu la délibération du 22 Novembre 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2023, dans le cadre la M57, il convient de tenir compte des règles de traitement des immobilisations pour leur prise en compte dans l'actif,

Le Président rappelle au Comité Syndical qu'il a été adopté le 22 novembre 2022 la nomenclature M57 pour effet au 1er janvier 2023.

Les règles de comptabilisation des biens à l'actif sont axées sur le principe de comptabilisation des immobilisations sur la base de la notion de contrôle du bien (et non sur celle de la propriété du bien). En effet, le contrôle est caractérisé par la maîtrise des conditions d'utilisation du bien et du potentiel de service ou des avantages économiques associé(s) à son utilisation.

A ce titre, l'inventaire physique de la flotte actuelle automobile du Syndicat recense 3 véhicules alors que l'état de l'actif n'en répertorie que 2.

En effet, un de ces biens acquis il y a plus de 10 ans et dont la VNC (Valeur Nette Comptable) est égale à zéro a été apuré lors d'une mise à jour des immobilisations.

Cependant, le véhicule est fonctionnel et sert de moyen de déplacement à nos équipes.

A ce titre, il est proposé au Comité de régulariser la situation en réintégrant le bien à l'inventaire comptable.



Délibération

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de :

- ✓ Réintégrer le véhicule immatriculé AQ 123 VY à l'actif du Syndicat à sa valeur nette comptable.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Patrick LAGARDE

